

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M
S
no de résolution
ou annotation

Province de Québec

Municipalité de Saint-Herménégilde

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Saint-Herménégilde, tenue au Centre communautaire, au 776, rue Principale, le 5 juin 2017, à 19h00, présidé par le Maire, Gérard Duteau, à laquelle assistaient les conseillers:

M. Réal Crête	M. Mario St-Pierre
M.	M. Robin Cotnoir
Mme Sylvie Fauteux	Mme Jeanne Dubois

Et la secrétaire-trésorière Marie-Soleil Beaulieu.

Monsieur le conseiller Sébastien Desgagnés est absent.

2017-06-05-01: MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune modification.

2017-06-05-02: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Jeanne Dubois et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière en incluant les modifications.

1. Moment de recueillement
2. Modification de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. [Adoption des minutes du 1^{er} mai 2017](#)
6. [Adoption des minutes du 4 mai 2017](#)
7. Lecture et approbation des comptes
 - Liste des comptes fournisseurs
 - [Rémunérations, prélèvements et autres](#)
8. Rapports : Maire et inspecteurs en bâtiment et en environnement et voirie
9. Résolution
 - Avis de motion règlement 274
 - Adoption projet de règlement 274 modifiant le règlement de zonage 237-14 afin d'autoriser le stockage et l'épandage des MRF dans l'ensemble des zones de type A, Ar, F et Fr
 - Appel d'offre pour achat de camion
 - Appui entente d'équipements supralocaux avec la Ville de Coaticook
 - Projet de reconstruction de la Tour du Marais Duquette
 - Adoption de la charte de bienveillance envers les aînés
 - Golf de la Fête de la famille de la MRC de Coaticook
 - Congrès FQM
 - Location Entrepotage La Vieille École
10. Loisirs
11. Trois Villages
 - Dépôt du Plan de développement 2017-2021
12. Famille et culture
13. Journal
14. Usine d'épuration
15. Aqueduc
 - Rapport annuel sur l'usage de l'eau potable
16. [États financiers mensuels](#)
17. [Dépôt du rapport de correspondance](#)
18. Régie incendie
19. Régie des déchets solides
20. Divers
 - Date des prochaines réunions de travail :
 - Mardi le 27 juin à 18h30
 - Prochaine assemblée ordinaire : lundi le 3 juillet à 19h
 - Demande de modification au règlement de zonage
21. Période de questions
22. Varia
23. Levée

Adopté.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde

M _____
S
no de résolution
ou annotation

2017-06-05-03: PÉRIODE DE QUESTIONS

Une citoyenne nous avise qu'elle agrandit son gîte et que la municipalité recevra une demande de la CITQ (Corporation de l'industrie touristique du Québec) à ce sujet.

L'AFEAS de Saint-Herménégilde remercie la municipalité pour leur support dans leurs activités. Mesdames Jeanne Dubois et Sylvie Fauteux reçoivent, au nom de la municipalité, un cadre qui sera installé dans la salle du conseil.

2017-06-05-04: ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION ORDINAIRE DU 1^{ER} MAI 2017

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité que les minutes de la session ordinaire du 1^{er} mai 2017 soient adoptées telles que rédigées.

Adopté.

2017-06-05-05: ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 4 MAI 2017

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité que les minutes de la session extraordinaire du 4 mai 2017 soient adoptées telles que rédigées.

Adopté.

2017-06-05-06: LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité que les comptes à payer présentés par la secrétaire-trésorière dont un certificat de disponibilité a été émis pour que les dépenses encourues soient payés. Chèques 5886 à 5929 inclusivement.

Les membres du conseil reçoivent le rapport des comptes à payer (88 659.31 \$), la liste des prélèvements (mai 2017) et le rapport de salaires versés (mai 2017) en date du 31 mai 2017.

Certains postes enregistrent des dépassements par rapport au budget qui seront financés à même le surplus général du présent exercice tel que décrit dans les rapports financiers remis à tous les conseillers.

Adopté.

2017-06-05-07: RAPPORT DU MAIRE ET INSPECTEURS

Monsieur le maire présente les divers événements à venir :

- Consultation publique du Schéma d'aménagement de la MRC de Coaticook, mardi le 6 juin à compter de 19h00 à la salle communautaire de Saint-Herménégilde.
- AGA de Forêt Hereford le 20 juin 2017 à 19h00 à la salle communautaire de Saint-Herménégilde
- Présentation du PDZA le 22 juin à compter de 15h30 à Compton
- Marche du Relais pour la vie le 10 juin à Coaticook
- AGA du CAB le 8 juin à compter de 16h30

Il est également mentionné que la MRC de Coaticook a précisé son appui à Forêt Hereford dans le cadre des discussions entourant le projet d'Hydro-Québec, Northern Pass.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde

M
S
no de résolution
ou annotation

2017-06-05-08 : AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Robin Cotnoir donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption dont l'objet est de modifier le règlement de zonage numéro 237-14 afin d'autoriser le stockage et l'épandage des MRF dans l'ensemble des zones de type A, Ar, F et Fr.

Le projet de règlement est présenté aux membres du conseil lors de l'avis de motion.

2017-06-05-09 : ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 274 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 237-14 AFIN D'AUTORISER LE STOCKAGE ET L'ÉPANDAGE DES MRF DANS L'ENSEMBLE DES ZONES AGRICOLES A, AR, F et FR

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde juge à propos de modifier son règlement de zonage numéro 237-14 afin d'autoriser le stockage et l'épandage des MRF dans l'ensemble des zones de type A, Ar, F et Fr;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), la municipalité peut modifier son règlement de zonage ;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), article 124, le processus de modification réglementaire doit débiter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 5 juin 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde adopte le présent projet de règlement et décrète ce qui suit :

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Le présent règlement porte le numéro 274 et s'intitule « *Règlement modifiant le règlement de zonage 237-14 afin d'autoriser le stockage et l'épandage des MRF dans l'ensemble des zones de type A, Ar, F et Fr* ».

Article 3

Le règlement de zonage est modifié à l'article 27.1 *Affectation où l'épandage et le stockage temporaire de MRF* sont permis comme suit :

« *L'épandage et le stockage temporaire de matières résiduelles fertilisantes (M.R.F) sont permis à l'intérieur des zones de type « A », « Ar », « F » et « Fr »* »

Article 4

Le règlement de zonage est modifié à l'annexe 2 Grille des spécifications en ajoutant l'expression *Épandage de MRF* aux usages spécifiquement autorisés pour les zones « A », « Ar » et « Fr » tel que montré à l'annexe A du présent règlement.

Article 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde

M _____
S
no de résolution
ou annotation

2017-06-05-10 : APPEL D'OFFRE CAMION DE STYLE PICK-UP

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu ;

QUE la municipalité de Saint-Herménégilde procède à un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un camion neuf de type «pick-up» de marque Ford F150, Dodge Ram 1500 ou équivalent tel que décrit dans le cahier de charges en date du 6 juin 2017.

Que les soumissions seront reçues à l'adresse de la municipalité jusqu'à **9h30, le 27 juin 2017** pour être ouvertes publiquement à ce moment.

Que la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions qui auront été reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte envers les soumissionnaires. Il se réserve le droit d'accorder le contrat en totalité ou en partie s'il le juge à propos.

Adopté.

2017-06-05-11 : APPUI POUR UNE ENTENTE D'ÉQUIPEMENTS SUPRALOCAUX AVEC LA VILLE DE COATICOOK

CONSIDÉRANT QUE l'entente actuelle portant sur l'utilisation des équipements supralocaux de la Ville de Coaticook se termine le 31 décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Coaticook A présenté un projet de répartition des coûts de l'entente à l'ensemble des municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Coaticook désire obtenir l'intention des municipalités quant au mode de répartition des contributions ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Herménégilde serait favorable au renouvellement de l'entente selon la répartition en fonction de la population et que la résolution soit envoyée à la Ville de Coaticook.

Adopté.

2017-06-05-12 : PROJET DE RECONSTRUCTION DE LA TOUR DU MARAIS DUQUETTE

CONSIDÉRANT QUE l'accès à la tour est interdit depuis l'été 2016 compte tenu de son mauvais état et du risque pour les usagers ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire conserver cet attrait disponible pour les résidents et les touristes, notamment pour les ornithologues ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité d'autoriser un budget de 3 000 \$ pour la construction d'une nouvelle tour et le retrait de l'ancienne tour, ainsi qu'à demander une subvention à la Fondation Tillotson pour un montant de 1 000 \$ pour la réalisation de ce projet.

Adopté.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde

M _____
S
no de résolution
ou annotation

**2017-06-05-13 : ADOPTION DE LA CHARTE DE BIENTRAITANCE ENVERS
LES AÎNÉS**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Herménégilde est une municipalité amie des aînés et qu'elle déploie des efforts pour mettre fin à la maltraitance et pour favoriser la bienveillance envers les personnes âgées ;

CONSIDÉRANT QUE la journée de la Bienveillance envers les aînés aura lieu le 15 juin ;

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Herménégilde adhère à la Charte de Bienveillance envers les aînés.

Adopté.

**2017-06-05-14: TOURNOI DE GOLF DE LA FÊTE RÉGIONALE DE LA
FAMILLE DE LA MRC DE COATICOOK**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité d'inscrire les élus intéressés au Tournoi de golf de la Fête régionale de la famille de la MRC de Coaticook et d'en défrayer les frais. Les conjoints inscrits devront défrayer leur inscription. Le montant prévu pour cette activité sera remis à titre de don à la « Fête régionale de la famille de la MRC de Coaticook ».

Adopté.

2017-06-05-15: CONGRÈS 2017 DE LA FQM

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité d'inscrire au Congrès de la FQM, madame la conseillère Jeanne Dubois et monsieur le conseiller Mario St-Pierre. Le Congrès se déroulera les 28, 29 et 30 septembre prochains à Québec.

Adopté.

2017-06-05-16: LOCATION HANGAR

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête, et résolu à l'unanimité ;

Que le conseil accepte la location d'un espace (15' X 45') dans le hangar extérieur (non chauffé) de Entrepôtage La Vieille École, au 806 rue Principale, au montant annuel de 850 \$ plus les taxes applicables. La location sera donc de juillet 2017 à juin 2018 inclusivement.

Adopté.

2017-06-05-17: LOISIRS

Conseil Sports Loisirs de l'Estrie : C'est Mme Marie-Michèle Walker de la MRC de Coaticook qui représentera le monde municipal.

2017-06-05-18: TROIS VILLAGES

La secrétaire-trésorière, madame Marie-Soleil Beaulieu, dépose le Plan de développement des Trois villages 2017-2021.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde

M
S
no de résolution
ou annotation

2017-06-05-19: FAMILLE ET CULTURE

AGA de la TCCC :

- plusieurs municipalités n'ont plus de représentants.
- Lors de son AGA, la SADC de Coaticook a remis un prix reconnaissance à la TCCC
- Chemin des pèlerins: Jeanne ira à la prochaine réunion le 13 juin
- L'atelier de création littéraire qui a eu lieu à Saint-Herménégilde a réuni 11 participants

TCR : Participation à la consultation citoyenne de la TCR du 17 mai

2017-06-05-20: JOURNAL

Prochaine date de tombée le 27 juin pour l'édition août-septembre 2017

2017-06-05-21: USINE D'ÉPURATION

Aucune nouvelle information.

2017-06-05-22 : AQUEDUC

La secrétaire-trésorière, madame Marie-Soleil Beaulieu, dépose le Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2016 approuvé par le MAMOT.

2017-06-05-23: ÉTATS FINANCIERS MENSUELS

La secrétaire-trésorière, madame Marie-Soleil Beaulieu, dépose les états financiers mensuels au 31 mai 2017.

2017-06-05-24: RAPPORT DE CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière, madame Marie-Soleil Beaulieu, dépose le rapport de correspondance du 2 mai au 5 juin 2017.

2017-06-05-25: RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DE LA RÉGION DE COATICOOK

Aucune nouvelle information.

2017-06-05-26: RÉGIE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK

Aucune nouvelle information.

2017-06-05-27: DIVERS

- Date des prochaines réunions de travail :
 - mardi le 27 juin 2017 à 18h30
- Prochaine assemblée ordinaire : lundi le 3 juillet 2017 à 19h

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M _____
S
no de résolution
ou annotation

- Demande de modification au règlement de zonage: Dépôt d'une demande de modification aux usages permis en zone Vi-2 pour permettre l'implantation d'une cantine sur la route 141.
- AFEAS: Lettre de remerciement à envoyer pour le cadeau offert par l'AFEAS au conseil municipal

2017-06-05-28: PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2017-06-05-29: VARIA

2017-06-05-30: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Mario St-Pierre propose la levée de l'assemblée à 21h22.

Secrétaire-trésorière

Maire

Je, Gérard Duteau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.